

# Bilan Annuel CNAF 2021



## Bilan Annuel CNAF 2021 :

### Page 2 :

#### Nombre d'assistants maternels agréés en activité au 31 décembre 2020 sur le territoire du Rpe :

Calculera le nombre d'asmat agréés qui sont actives dans le logiciel au 31 décembre 2020 par rapport au relais sélectionné.

### Page 3 :

#### Nombre de communes couvertes par le Rpe en 2021 :

#### Liste des communes couvertes par le Rpe en 2021 :

Ce listing éditera les communes couvertes par le relais. Attention afin que seules les communes gérées par le relais ressortent dans ce tableau, il faudra au préalable penser à cocher la case « **Commune Gérée par le relais** » dans la partie « **Paramètres – 1-Ville** ».

A noter que si vous êtes une communauté de communes avec plusieurs RPE attention toutes les communes gérées par le RPE ressortiront à l'intérieur et non seulement les vôtres.

### Page 13 :

#### Nombre de contacts reçus de familles en 2021 concernant des demandes d'information :

Les conditions prises seront les suivantes : Contacts reçus seulement dont le type est « Parents » et prendra tous les moyens confondus.

#### Dont le motif principal portait sur :

	Nombre de contacts
La recherche d'un mode d'accueil	
Le rôle d'employeur ou le contrat de travail	
L'accompagnement à la parentalité	
Autres sujets	

La recherche d'un mode d'accueil = **Motif** : [Information relative à la recherche d'un mode d'accueil](#)

Le rôle d'employeur ou le contrat de travail = **Motif** : [Information sur le statut](#)

L'accompagnement à la parentalité = **Motif** : [Informations pédagogiques](#)

Autres sujets = **Motif** : [Autres](#)

**Attention pour rappel, les chiffres indiqués dans le total au-dessus du tableau prennent en compte la totalité des motifs alors que si vous faites l'addition du tableau vous n'aurez que 4 motifs d'inscrits. La différence devra être inscrite dans autres sujets afin d'avoir le total identique.**

#### Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle en 2021 :

Ce chiffre sera repris dans la saisie des contacts avec les familles, si vous avez eu un rendez-vous ou une visite il faut penser à cocher la case « **Information Individuelle ou Collective** ».

Page 14 :

**Merci d'indiquer le nombre de séances organisées en 2021 selon le motif principal**  
(si plusieurs sujets abordés ne retenir qu'un seul sujet par séance)

Informations sur ...	Nombre de séances en ...		
	Entretiens individuels (présentiel, visio ou par téléphone)	Groupe de paroles et d'échanges entre professionnels	Réunions collectives ou conférences thématiques
Les conditions d'accès et d'exercice du métier			
Le droit du travail			
Les formations continues			
Le fonctionnement du Rpe			
L'accompagnement des professionnels en sous-activité			
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, ...)			
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée ...)			
Autres sujets			

Les conditions prises seront les suivantes : Contacts reçus seulement dont le type est « ASMAT ou Garde à domicile » et dont le moyen est « Rendez-vous ou visite ou téléphone ».

Les conditions d'accès et d'exercice du métier = **Motif** : [Information relative à l'exercice du métier](#)

Le droit du travail = **Motif** : [Information sur le statut](#)

Les formations continues = **Renseignements** : [Formation](#)

Le fonctionnement du Rpe = **Motif** : [Information relative au fonctionnement du Rpe](#)

L'accompagnement des professionnels en sous-activité = **Renseignements** : [Employabilité et accompagnement \(sous activité...\)](#)

Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, ...) = **Renseignement** : [Echange autour de l'accueil](#)

Autres sujets = **Motif** : [Autres](#)

Page 15 :

**Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié d'ateliers d'analyse de la pratique organisé par le RPE en 2021** : Ce chiffre prendra le nombre d'asmat différentes ayant participés aux temps collectifs dont le nom sera « groupes de paroles et d'échanges »

**Nombre de séances d'analyse de la pratique organisées par le RPE en 2021** :

Ce chiffre prendra le nombre de séances qui sont validées dans les temps collectifs dont le nom sera « groupes de paroles et d'échanges »

**Nombre d'assistants maternels différents ayant bénéficié de renseignements individuels en 2021 ?** On indiquera ici le nombre d'asmat qui ont contacté le relais (contacts reçus) avec tous les moyens confondus.

**Nombre d'assistants maternels différents ayant participé à des temps d'information ou de dialogue collectifs en 2021 ?** On indiquera ici le nombre d'asmat différentes ayant participé aux « Réunions à thèmes et Réunions d'informations collectives ».

**Nombre de salariés à domicile différents ayant participé aux activités du Rpe au moins une fois en 2021 ?** On indiquera ici le nombre de Garde à domicile différentes ayant participé à au moins une activité du rpe.

**Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux activités du Rpe au moins une fois en 2021 ?** On indiquera ici le nombre de d'asmat différentes ayant participé à au moins une activité du rpe.

**Page 17 :**

**Nombre de demandes formulées par les familles au Rpe en 2021 :**

en accueil collectif	demandes
auprès d'un assistant maternel	demandes
en garde à domicile	demandes
<b>TOTAL :</b>	demandes

**dont nombre de demandes spécifiques en 2021 :**

accueil en horaires spécifiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end)	demandes
accueil en urgence	demandes
accueil d'enfants en situation de handicap	demandes
accueil en périscolaire	demandes
autres demandes	demandes

Pour éditer le nombre de demande d'accueil (Collectif, Assistant Maternel et Garde d'enfants à Domicile) + les spécificités d'accueil, il faut saisir les données dans la « **Fiche Famille** » dans l'onglet « **Observatoire (Demande d'accueil CNAF)** ».

Attention, il est important que cet onglet soit paramétré et non saisi en direct afin d'avoir une harmonisation dans vos saisies.

Fiche famille : Onglet « **Observatoire demande d'accueil** » accueil en horaires spécifiques = **Horaires atypiques** / accueil en urgence = **Urgence** / accueil d'enfants en situation de handicap = **Accueil enfant en situation de handicap** / accueil en périscolaire = **Périscolaire** / autres demandes = **Temps complet et Temps partiel**

**Page 18 :**

**Nombre d'assistants maternels acceptant :**

l'accueil en horaires spécifiques (avant 07h00, après 20h00, le week-end)	assistants maternels
l'accueil en urgence	assistants maternels
l'accueil d'enfants en situation de handicap	assistants maternels
l'accueil en périscolaire	assistants maternels

Pour éditer le nombre de spécificités d'accueil de l'asmat, il faut saisir les données dans la « Fiche ASMAT » dans l'onglet « Observatoire (Offre d'accueil CNAF) ». Attention, il est important que cet onglet soit paramétré et non saisi en direct pour l'harmonisation des saisies.

Fiche ASMAT : Onglet « **Observatoire offre d'accueil** » l'accueil en horaires spécifiques = **Horaires atypiques** / l'accueil en urgence = **Urgence** / l'accueil d'enfants en situation de handicap = **Accueil enfant en situation de handicap** / l'accueil en périscolaire = **Périscolaire**

**Page 20 :**

**Nombre d'ateliers d'éveil, animations proposées aux enfants en présence du professionnel organisés en 2021 :** On indiquera ici le nombre d'animations validées dont le type est « Actions Collectives

**Veillez indiquer les activités proposées pendant ces ateliers d'éveil en 2021 :**

Nom de l'activité	Lieux	Nombre de fois	ASMAT / Garde à domicile	Enfants	Parents

Ce tableau éditera les Temps Collectifs dont le Type est « Actions Collectives ».

Pour information, que la saisie des validations des présences soit quantitative ou nominative, les deux ressortiront et s'affichera le nombre total de présence.

**Nombre d'enfants différents ayant participé aux ateliers d'éveil :**

On indiquera ici le nombre d'enfants différents ayant participé aux « Actions Collectives », tous les enfants seront pris en compte (Enfants de l'am, enfant fiche famille, enfant hors relais).

**Nombre d'assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil :** On indiquera ici le nombre d'asmat différentes ayant participé aux « Actions Collectives ».

**Page 21 :**

**Nombre des événements ponctuels (fêtes, sorties, ...) organisés en 2021 :**

On indiquera ici le nombre d'animations validées dont le type est « Sorties-Visites et Autres ».

**Veillez indiquer les intitulés de vos principaux événements :**

Nom de l'activité	Lieux	Nombre de fois	ASMAT / Garde à domicile	Enfants	Parents

Ce tableau éditera les Temps Collectifs dont le Type est « Sorties-Visites et Autres ».

Pour information, que la saisie des validations des présences soit quantitative ou nominative, les deux ressortiront et s'affichera le nombre total de présence

**Page 23 :**

**Au cours de 2021, le Rpe a-t-il accompagné des Mam ?**  Oui  Non  
**Si oui, combien de Mam avez-vous accompagné ?**

On indiquera ici le nombre de MAM qui sont créées dans les fiches « Autres Professionnels ».

Rappel : pour toute création d'une MAM, vous devez d'abord créer une la fiche correspondante, puis cocher la case MAM et ensuite venir sur la fiche de l'ASMAT concernée afin de liée la MAM à l'asmat.

**Page 26 :**

**Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité au Rpe en 2021 :**

Ce chiffre sera calculé dans la fiche AM, si vous avez coché la case « Oui » Ayant signalé leur sous-activité, dans la section « AUTRE »

**Nombre d'assistants maternels ayant signalé leur sous-activité en 2021 et ayant bénéficié de l'accompagnement du Rpe pour améliorer leur employabilité en 2021 :**

Ce chiffre sera calculé dans les contacts, si vous avez indiqué le motif : Information relative à la disponibilité d'accueil et le renseignement : Employabilité et accompagnement (sous activité...).

**Page 27 :**

**Nombre d'assistants maternels du territoire partis en formation continue en 2021 :**

Ce chiffre sera calculé dans la fiche AM, si vous avez indiqué que l'asmat était partie en « Formation Continue » avec la date à laquelle elle a participé à sa formation dans la section « FORMATIONS »

**Nombre d'assistants maternels du territoire partis en formation continue en 2020 :**

Ce chiffre sera calculé dans la fiche AM, si vous avez indiqué que l'asmat était partie en « Formation Continue » avec la date à laquelle elle a participé à sa formation dans la section « FORMATIONS »